

victorieusement la concurrence des fermiers du sud ou d'autres parties de l'univers, mieux établis que nous. Cependant, on nous a demandé de partager le produit de nos sueurs avec des spéculateurs et d'autres gens qui ne contribuent, d'aucune manière spécifique, à la production de la richesse publique.

Je passe à la question de l'immigration. A mon sens le discours du trône aurait dû être aussi explicite au sujet de la réduction du tarif qu'il l'est au sujet de l'immigration. Le retour de la paix doit nous inspirer des efforts pour augmenter l'immigration, dont la guerre avait naturellement ralenti le cours. Il faut du courage pour parler ainsi de cette œuvre en pleine période de chômage. Le ministère va-t-il concilier la protection des financiers et des industriels avec celle qu'il va accorder aux gens sans emploi au moyen de sa politique d'immigration? Va-t-il déclarer, par cette politique, que nous sommes prêts à amener ici des désœuvrés quand nous ne pouvons trouver d'emploi à un si grand nombre que le pays compte déjà? Il y a lieu de présumer qu'il va s'appliquer à choisir les sujets les plus désirables, c'est-à-dire, ceux qui seront disposés à s'établir sur des terres dans l'Ouest. Cependant, fort de mon expérience des choses de l'Ouest, je dois dire que les immigrants susceptibles d'être de bons colons dans l'Ouest peuvent réussir n'importe où et ne sont pas de ceux qu'on peut influencer facilement à se déplacer. Il ne suffirait pas de faire miroiter à leurs yeux des brochures illustrées où l'on aperçoit l'image d'une humble hutte et un peu plus loin celle d'une magnifique ferme supposée avoir été établie en trois ans.

Si nous entreprenons une campagne pour attirer des immigrants au Canada, il nous en arrivera qui, en dépit de nos plus grands efforts, se montreront inaptes à l'agriculture et grossiront par conséquent les rangs des désœuvrés. Nous ferions mieux d'améliorer la situation en réduisant le tarif, afin d'aider, par là, à la population que le pays compte déjà, et à laquelle les circonstances actuelles ne permettent pas de réussir, en dépit des bonnes qualités qu'elle peut avoir. C'est la réduction du tarif qui ramènera chez nous l'industrie et la prospérité et constituera la politique d'immigration la plus économique et la meilleure possible. Le seul moyen d'attirer dans l'Ouest les colons voulus, c'est de satisfaire ceux de leurs amis qui y sont déjà rendus. Vu l'état de choses actuel il faudrait à ces gens-là une grande confiance en l'héroïsme

de leurs congénères pour leur conseiller de venir s'établir ici quand ils ne sont pas eux-mêmes satisfaits de leur propre sort. Nous serions tous heureux de voir notre population triplée ou quadruplée, mais il faudrait que cette augmentation ne fût justifiée que par une prospérité générale. La création de millionnaires et l'accumulation de fortunes colossales ne sauraient être conformes aux intérêts d'aucun pays du monde.

Ce qui est bon pour le premier venu, pour l'humble artisan, pour le simple cultivateur, répandra la prospérité partout, ce que nous ne pouvons jamais espérer dans les présentes circonstances.

Des députés qui ont pris la parole dans mon entourage ont parlé de la commission des blés et je tiens à faire ressortir que l'Ouest canadien a besoin de cette commission et qu'elle réclame l'ancienne dans les mêmes conditions qu'autrefois. Nous voulons la voir à l'œuvre pour la récolte de 1922. Le désir unanime de l'Ouest est que la commission des blés soit prête à prendre cette récolte en main, et nous exigeons qu'elle soit établie au plus tôt.

La question des tarifs de transport de la marchandise préoccupe aussi les habitants de l'Ouest. Le discours du trône nous apprend qu'il a été arrêté que des conférences auraient lieu entre les directions des chemins de fer et le Gouvernement relativement à la réduction des taux de transport des principales denrées. En ce qui concerne l'Ouest, nous aimerions savoir que l'arrangement concernant le passage du Nid-de-Corbeau prendra fin cette année, et je me suis demandé si on s'occuperait à ces conférences d'examiner s'il est possible d'établir dans l'Ouest des taux de transport moins élevés que ceux que cet arrangement avait fixés. Du consentement de la Chambre, je lirai un passage d'un article sur ce sujet, qui a paru dans le *United Farmer of Alberta*, journal de l'Ouest:

Pour comprendre la situation qui sera créée à la prochaine session de notre parlement fédéral, il est nécessaire de mentionner brièvement l'arrangement relatif au passage du Nid-de-Corbeau et la présente loi des chemins de fer. L'arrangement a été conclu entre le Pacifique-Canadien et le gouvernement fédéral et il a été ratifié par le parlement du Dominion. Aux termes de cet arrangement, le Pacifique-Canadien, moyennant certaines subventions et concessions s'est engagé à construire des lignes de chemin de fer et il a accepté une limitation des taux de transport pour la marchandise provenant d'endroits situés dans l'Ouest. Le paragraphe B de l'article 3 de la loi des chemins de fer décreta que la commission ne peut pas autoriser des taux plus élevés que ceux qui sont fixés dans un arrangement spécial entre le parlement fédéral et la compa-